

Repères

mars 2026
n°327

le magazine de la ville de Saran

ZONES HUMIDES

Un patrimoine
vivant
et *historique*
à préserver

©Bruno Mandigout - Nature Saran

Saran

{ Ensemble, vivons notre ville ! }



www.saran.fr

2# RETOUR SUR...



Retrouvez toutes les photos sur nos comptes Facebook et Instagram.

20 janvier

Afin de préparer au mieux le grand Tournoi jeu vidéo Seniors de mars, Guillaume de la médiathèque a accueilli les participants pour un premier « entraînement ».



31 janvier

L'Usm Saran Marche a organisé sa traditionnelle marche du givre où près de 170 personnes ont pu se retrouver sur des parcours de 6 ou 12 kms, puis finir la journée autour du verre de l'amitié.

Du 21 au 25 janvier

L'équipe de la Médiathèque a réuni 216 personnes autour des 11 événements proposés pour les nuits de la lecture. Des animations de qualité portées par une équipe de bibliothécaires toujours aussi dynamique.



1^{er} février

La Halle des sports a accueilli quelques 630 personnes au Banquet des seniors, autour d'un délicieux repas concocté par la Cuisine centrale et dans une ambiance animée et musicale.



10 février

C'est dans une ambiance de feu que les supporters du Saran Loiret Handball ont accueilli le PSG dans un Palais des sports comble, pour les 1/4 de finale de la coupe de France. Les Septors sont sortis la tête haute de ce match contre le champion de France en titre (25-30).



14 février

En ouverture du dernier conseil municipal de la mandature, le maire sortant a remercié les élus de la majorité comme de l'opposition, qui ne se représentent pas aux prochaines élections, pour leur engagement au service de la collectivité.



5 février

Mise en place de cuves de récupération des eaux pluviales et d'arrosage du terrain de football dans le parc des sports Roland Rabartin.



SOMMAIRE

Retour sur...	p.2
Actus	p.4
Actus jeunesse	p.8
Jeunesse	p.9
Menus	p.10
Associations	p.11
Regards	p.12
En terrasse	p.16
Élections	p.18
Actu éco	p.20
Vie visage	p.21
Espace public	p.22
Dans le rétro	p.23
Carnet de route	p.23

EN RAISON DE LA PROXIMITÉ DU SCRUTIN MUNICIPAL, LE MAIRE SORTANT A CHOISI, PAR SOUCI D'IMPARTIALITÉ, DE NE PAS PUBLIER D'ÉDITORIAL POUR CE NUMÉRO DU MAGAZINE MUNICIPAL.



RETROUVEZ-NOUS SUR :
www.saran.fr



REPÈRES/SARAN

Mairie. Place de la Liberté - 45770 Saran.

• **Directeur de la publication** : Mathieu Gallois, maire.
• **Responsable du service communication** : Simon Picard
• **Rédaction, photographies et mise en pages** :
Service communication - 02 38 80 35 33 - communication@ville-saran.fr
• **Diffusion** : par nos soins.
• **Impression** : Imprimerie Prévost Offset.

• **Tirage** : 10 000 exemplaires.
• **ISSN** : 0153-7016
• **Dépôt légal** : mars 2026
• **Numéros de licence** : 1-1093039 / 2-1093041 / 3-1093040
Toute reproduction (articles, photographies), même partielle, est interdite sans autorisation écrite préalable.



CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Attention, cette année encore les chenilles processionnaires du pin ou du chêne, aux poils urticants et volatiles, sont susceptibles d'être présents sur notre commune.

Si vous en rencontrez lors de vos déplacements, ne vous en approchez pas, écarter également vos animaux. **Leurs poils urticants très allergènes et volatiles se libèrent dans l'air et provoquent des démangeaisons, des atteintes oculaires ou des difficultés respiratoires.**

En cas de contact, lavez abondamment à l'eau, sans frotter afin de ne pas casser les poils urticants, ce qui libérerait davantage de toxine dans l'organisme.

Restez vigilants lors de vos balades.

Outre le risque pour les Hommes, la présence de ces chenilles est également néfaste pour les arbres (pins, cèdres...). Dans sa lutte contre la processionnaire, **la Ville coopère depuis 5 ans avec l'INRAE, qui installe des éco-pièges, des échenillages et des nichoirs à mésanges.**



DISTRIBUTION DU REPÈRES D'AVRIL DÉCALÉE

En raison des élections municipales se déroulant les 15 et 22 mars, la réalisation du prochain numéro de Repères sera décalée de quelques jours. **Le magazine municipal sera donc distribué à la mi-avril**

GUINGUETTE & MANÈGE : APPELS À CANDIDATURE

Cette année encore, la Ville renouvelle ses appels à candidatures pour **l'installation et l'exploitation d'un manège ainsi que la mise en place et la gestion d'une guinguette, dans le Parc du Château de l'Étang.**

Entre galerie d'art, centre équestre, jeux pour enfants, étang et avec les nombreux événements organisés par la Ville tout au long de l'été, venez vous installer dans le cadre idyllique du Parc du Château de l'Étang pour participer à l'animation estivale !

Candidatures du 16 mars au 2 avril 2026 (12h)

Informations et candidatures :

<https://www.saran.fr/marches-publics>

acp@ville-saran.fr



RELEVÉS DES COMPTEURS D'EAU

Du 2 mars au 17 avril 2026

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'ensemble des missions liées à la gestion de l'eau est regroupé sous la marque globale **L'eau d'Orléans Métropole**. Pour la Ville de Saran, gérée en régie, le relevé sera effectué par des agents de L'eau d'Orléans Métropole.

Informations importantes :

Si votre compteur est relevé manuellement : les agents de L'eau d'Orléans Métropole ont des cartes professionnelles ou courrier de mission qu'ils vous présenteront. Les agents ont pour consigne de ne pas pénétrer sur le terrain privé si vous n'êtes pas présent. Votre présence n'est pas obligatoire si le compteur est situé sur le domaine public (trottoir, façade...). Si le compteur est situé sur le domaine privé (jardin, habitation, dépendances...) et que vous n'êtes pas présent, les agents déposent un avis de passage dans la boîte aux lettres avec les coordonnées nécessaires.

Précisions par mail à infos.eau@orleans-metropole.fr





CYBERHARCÈLEMENT

L'association e-Enfance lutte contre le harcèlement et les violences numériques que subissent les jeunes.

Le numéro national 3018 accompagne et prend en charge les jeunes victimes et conseille sur la parentalité numérique.

En téléchargeant l'application 3018, vous pourrez discuter avec des écoutants, faire des quiz « Suis-je harcelé ? », avoir des fiches conseils...

Ouvert 7j/7 de 9h à 23h, le 3018 est un service gratuit et confidentiel, qui permet de signaler et de faire supprimer en quelques heures tous contenus et comptes préjudiciables rencontrés sur internet ou sur les réseaux sociaux. Il permet également de mener d'autres actions pour gérer les situations critiques et protéger les mineurs.



HEURE D'ÉTÉ

Attention, le passage à l'heure d'été s'effectuera dans la nuit

du samedi 28 au dimanche 29 mars 2026. Il faudra alors avancer vos montres d'une heure.

#depistage #prevention LA MARCHÉ DU RUBAN BLEU

Dimanche 8 mars, à partir de 8h30
Parcours de 6, 8 et 12 km au choix.
Inscription et départ des annexes du Château.

2€ par participants au bénéfice du Cofel (pensez à apporter votre collation).

Stands COFEL et Mutuelle France Unie.
Stands d'informations et d'échanges avec les professionnels de santé :

- Dr. Parvine BARDON.
- Amandine LEPRINCE, diététicienne.
- Dr. Dominique CHASLIN FERBUS, gastro-entérologue.
- Cora GUILLOIT, pharmacienne pour de la

distribution de kit dépistage cancer colorectal.
Informations : 02 38 80 34 28



LE DÉFI CONNECTÉ

Du 10 au 30 mars 2026

Jouez, marchez, chaque pas compte !

1. Téléchargez l'application Kiplin.
2. Créez votre compte et/ou rejoignez le défi avec le code CRCDCMARSBLEU dans l'onglet « jeu ».
3. Autorisez le partage avec votre compte Google Fit ou Santé.
4. Renseignez les informations demandées
5. Créez ou rejoignez une équipe !



FESTIV'ELLES, FEMMES ENGAGÉES

Ce festival intercommunal fait écho à la **journée internationale des droits des femmes du 8 mars**.

Pour l'édition 2026, 11 villes de l'agglomération se sont regroupées pour un programme sur le thème de l'engagement féminin.

À Saran, deux spectacles sont proposés dans le cadre de cette programmation.

THÉÂTRE / DÉBAT

Samedi 14 mars à 16h30

TAXE ROSE - Cie Serres chaudes

Gwendoline a 10, 38, 65 ans... Elle touche de l'argent de poche de ses parents, s'installe avec Richard et fait des enfants, divorce, ne se fait pas augmenter à son boulot, prend sa retraite... Et à chaque étape de sa vie, elle se fait avoir ! Non pas toujours par les hommes, mais par un système patriarcal bien ancré.

Inspiré de nous toutes, Gwendoline prend la parole et décortique la fameuse « taxe rose ».

Caroline Cauchi s'appuie sur le texte percutant « Le couple et l'argent » de T. Lecoq, pour une performance à la croisée de la conférence et du théâtre. Elle y incarne tout à tout la chercheuse, la journaliste... et Gwendoline elle-même. Un texte éminemment politique et éducatif.

Médiathèque (à partir de 14 ans)

Gratuit – Réservation www.saran.fr

**Spectacle en 3 épisodes,
dans 3 communes,
sur 3 tranches d'âge.**

**À SARAN - EPISODE 2 :
De 30 à 50 ans.**

Gwendoline saura-t-elle être la Wonder Maman que la société attend qu'elle soit ?



ODE À L'AMOUR

Mardi 24 mars à 19h30

LA TRAJECTOIRE DES GAMÈTES

Avec Cécile Covès

Une ode à toutes les formes de parentalité en mots, en doutes, et en musique - une ode à l'amour ! Cécile a deux mamans, un géniteur, un beau-père. Histoire bordélique mais joyeuse !

Dans un récit truffé d'anecdotes aussi drôle que touchantes, cette enfant des années 80 nous raconte ses histoires de vie peu communes et la trajectoire qui l'a conduite au don d'ovocytes.

Théâtre municipal (à partir de 10 ans)

Plein tarif 9,50€ / Tarif réduit 6€ – Réservation www.saran.fr



EXPOSITION

Matière et vibrations d'Élisa Espada

Derrière ses œuvres aux couleurs fortes, aux contrastes saisissants que viennent sublimer les ors, les argents ou les cuivres de chacune de ces pièces, l'artiste magnifie l'art ancestral de la laque.

Ses œuvres modernes et variées reflètent son goût pour la matière et la couleur. Elle aime faire connaître cet artisanat devenu passion dans la Région Centre et au-delà.

Galerie du château de l'Étang

Du vendredi 6 au mercredi 25 mars

02 38 80 35 61 // chateau.etang@ville-saran.fr

Du mardi au vendredi de 14h à 17h / Samedi et dimanche de 14h à 17h30 (en présence de l'artiste)

Entrée libre - Tout public - Fermé le lundi

LA COLLECTE DES VÉGÉTAUX EN PORTE À PORTE



Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 juin 2026.

Pour rappel, ce service est réservé aux personnes de + de 75 ans et/ou à mobilité réduite, dans l'impossibilité d'utiliser le réseau de Végé'tri.

Consignes pour la collecte : présenter devant son domicile les sacs (6 maximum), fournis par Orléans Métropole contenant les végétaux (tontes de pelouses, feuilles mortes, fleurs, plantes, résidus de taille) et les fagots de branchages (4 maximum), n'excédant pas 15 kg et 1 mètre de longueur.

Les collectes seront réalisées 1 fois par mois, d'avril à novembre 2026.

Les personnes éligibles au service peuvent s'inscrire :

- via le formulaire en ligne accessible sur la page <https://teleservices.moncompte.orleans-metropole.fr/gestion-des-dechets/dechets-vert/>;
- dans leur mairie ;
- à l'accueil de la Direction Réduction, Collecte et Valorisation des Déchets – 33 rue Hatton – 45100 Orléans.

Les sacs et le calendrier de collectes seront livrés au plus tard 15 jours avant les premières collectes.

NB : les personnes déjà inscrites pour la campagne 2025 sont automatiquement réinscrites*.

***Attention :** certains usagers ne seront pas réinscrits automatiquement en raison de la très faible ou de l'absence d'utilisation du service. Ces usagers en seront informés par un courrier.

HORAIRES D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES ET VÉGÉ'TRI

Période du 1^{er} mars au 31 octobre

lundi : 14h-18h

du mardi au samedi : 9h-12h / 14h-18h

dimanche : 9h-12h

➤ Les déchetterie et Végé'tri sont fermées les jours fériés.

➤ L'accès doit se faire minimum 1/4 d'heure avant la fermeture afin de prévoir le temps suffisant pour décharger.

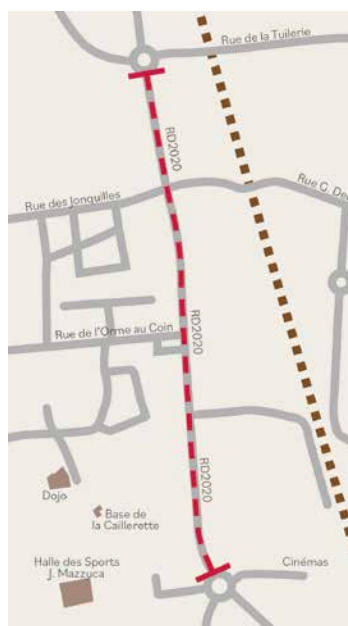
➤ L'accès aux professionnels est interdit les samedis après-midi et les dimanches.

Retrouvez les modalités d'accès aux déchetterie et végé'tri sur le site d'Orléans métropole, rubrique Gestion des déchets.



AVRIL : TRAVAUX À VENIR SUR LA RD2020

Remplacement des canalisations d'eau



Orléans métropole mènera des travaux de requalification des canalisations des réseaux d'eaux enterrées (AEP) qui **débuteront à la fin du mois d'avril**, sur une portion de la RD2020 (entre le giratoire de la Tuilerie et le giratoire Georges Méliès). **Ils permettront d'améliorer le réseau de distribution des eaux sur le secteur**, notamment le phénomène d'eau marron sur la commune, d'améliorer le maillage des vannes d'intervention et de corriger la vétusté des installations provoquant des fuites régulières.

Ces travaux, **d'une durée de 4 mois**, débuteront fin avril et verront **la modification de la circulation sur la RD2020**.

Des informations complémentaires vous seront données dans le prochain Repères.

ACTION JEUNESSE

CENTRES DE LOISIRS,
CLUBS ADOS, STAGES
SPORTIFS, PÉRISCOLAIRE...

RÉSERVATIONS 2026

Tout enfant dont la réservation n'est pas effectuée (périscolaire, restauration, accueil de loisirs, stages sportifs...) ne pourra être accueilli.

Les démarches sont à effectuer de votre Espace Famille ou à l'accueil de la mairie.

LES VACANCES DE PRINTEMPS DU 13 AU 24 AVRIL 2026

LES CENTRES DE LOISIRS MARCEL PAGNOL ET BASE DE LA CAILLERETTE

Réervations jusqu'au 21 mars 2026

« Fêtons l'arrivée du printemps » pour Marcel Pagnol 3/5 ans, « à la découverte des 5 sens » pour Pagnol 6/8 ans, sans oublier la « fête du jeu : d'hier, d'aujourd'hui et du futur » pour la base de la Caillerette 9/14 ans.

LES STAGES SPORTIFS - SARANAIS DU CE1 À LA 5^{ÈME}

Semaine du 13 au 17 avril - multisports

Réservez jusqu'au 21 mars 2026

Semaine du 20 au 24 avril - multisports

Réservez jusqu'au 28 mars 2026

Plus d'informations - 02 38 80 34 05

LE CLUBS ADOS DU VILPOT (11/17 ANS), LE VILPOT ENFANCE (7/11 ANS) ET LE

CLUB MÉCA (12/25 ANS) adhésion jeunesse obligatoire (10€ pour 2026 - disponible au sein des clubs et de l'Info Jeunes Saran).

PRE-INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2026 OBLIGATOIRES

JUSQU'AU 7 MARS 2026

Pour les enfants nés en 2023, les nouveaux arrivants sur la commune et/ou **les demandes de dérogation** (de secteur ou de ville), se présenter en mairie muni d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et de son livret de famille.

Passé cette date, le lieu d'habitation ne pourra être pris en compte pour définir l'école d'affectation - **INFOS 02 38 80 34 01**

ESPACE FAMILLE



LE POINT INFORMATION JEUNESSE DEVIENT « INFO JEUNES - SARAN »

L'information des jeunes relève du ministère chargé de la Jeunesse. Pour mettre en œuvre cette mission, il s'appuie sur le réseau Information Jeunesse, présent sur l'ensemble du territoire.

Afin de garantir l'accès à l'information pour tous les jeunes, le ministère mobilise en priorité ce réseau, composé de structures labellisées par l'État.

Porté par la ville de Saran, l'Info Jeunes (anciennement Point Information Jeunesse) offre au public de la commune un **espace de proximité** dont l'accueil est libre, anonyme, gratuit et de qualité, tout en trouvant des informations sur tous les sujets les concernant (formation, métiers, logement, droits, santé, loisirs, culture, mobilité internationale, etc.). Ce lieu est animé par trois animateurs / informateurs dont les missions sont « d'écouter, d'informer, d'accompagner et d'orienter ».



« DES EXPRESSIONS POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS ET LES DISCRIMINATIONS »

Le 21 mars est la journée internationale pour l'élimination de toutes formes de discrimination.

Comme pour les journées des droits de l'enfant et de la paix, les structures de loisirs agissent en toute simplicité mais avec la plus grande symbolique pour que ce jour soit une occasion d'échanger.

Ainsi, **des temps de sensibilisation** seront proposés du 16 au 20 mars, sous forme d'espaces de parole libres, adaptés à chaque tranche d'âge, afin de permettre aux participants d'exprimer leurs mots, leurs ressentis et leurs émotions de manière spontanée. Ces temps d'échanges vont permettre de définir un angle sur les questions d'égalité, d'acceptation des différences, de stéréotypes puis d'en traduire un message sous forme de slogan.

Pour ensuite donner vie au slogan, une photo illustrant au mieux le message sera réalisée, le tout donnant lieu à une exposition qui servira de support de sensibilisation pour d'autres événements.

Cette démarche **participe aux valeurs et finalités éducatives** poursuivies par la ville de Saran.



L'inclusion scolaire en manque d'AESH



Le manque d'accompagnants d'élèves en situation de handicap connaît partout en France un niveau inédit. La qualité de l'aide apportée aux élèves ainsi que le rôle inclusif de l'École en sont directement impactés.

Les Accompagnantes et Accompagnants des Élèves en situation de Handicap (AESH) **sont essentiels pour la socialisation des élèves concernés et pour le bon apprentissage de toute la classe.** « Nous constatons un nombre croissant d'enfants ayant besoin d'accompagnement (situation de handicap, troubles cognitifs, autistiques ou du neurodéveloppement...), explique Jocelyn Langer, responsable municipal de l'action scolaire et du périscolaire. Ce qui est synonyme d'une forte hausse des besoins en personnel. Dans le même temps, **beaucoup de postes d'AESH ne sont pas pourvus.** Aujourd'hui, à Saran, il manque un nombre important d'heures d'accompagnement par mois ». Plusieurs raisons expliquent cette situation. Tout d'abord, **les enfants sont diagnostiqués de plus en plus tôt** par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), ce qui implique un suivi dès la maternelle. Or, le recrutement des AESH ne suit pas, car le statut est précaire (24 heures par semaine) et le salaire peu attractif. Recevant une formation générale de 60 heures, ces accompagnants ne peuvent ensuite faire face à la variété des multiples situations auxquelles ils et elles sont confrontés en classe. La profession souhaite d'ailleurs **une meilleure reconnaissance de ses missions** de la part de l'Éducation Nationale avec un véritable statut, davantage de formations et une nette augmenta-

tion de la rémunération. Autre élément explicatif : de nombreuses structures spécialisées (IME, IME pro...) accueillant des enfants présentant des troubles d'ordre cognitif ont été supprimées.

"Le dispositif est bon mais fonctionne mal"

Président de l'association des parents d'élèves (APE) des écoles du Bourg, et également parent d'un enfant fréquentant la classe Ulis (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), Johann Poisson apporte son témoignage. « La situation, sur les écoles maternelle et élémentaire, s'est dégradée de façon préoccupante. **En classe Ulis, la situation est très tendue.** Le dispositif est bon mais fonctionne mal,

car il n'y a pas les moyens humains et matériels nécessaires. Il y a de moins en moins de places. D'une façon générale ce manque d'AESH a des conséquences pour les enfants concernés mais également pour la communauté éducative, les autres élèves, les parents ». De son côté, **la Ville de Saran s'est engagée concrètement pour améliorer la situation dans les écoles.** Bien que la prise en charge des enfants en situation de handicap pendant la pause méridienne soit du ressort de l'Éducation nationale, **la commune a recruté, sur la base du volontariat, une dizaine d'AESH,** afin de renforcer le bien-être de tous les élèves pendant l'heure du repas.

• **Didier Colin**



Restauration municipale Mars

Menus susceptibles d'être modifiés selon approvisionnements

LUNDI 2 MARS

Pommes de terre vinaigrette
Nuggets de filet de poulet
Bâtonnet croustillant blé carottes
Petits pois carottes bio
Saint Môret bio
Pain bio
Fruit de saison

MARDI 3 MARS

Menu végétarien

Taboulé bio
Œufs durs béchamel
Chou fleur bio
Camembert bio
Pain bio
Fruit de saison

MERCREDI 4 MARS

Menu végétarien

Chou blanc bio
Pois chiches cuisinés
Coquillettes bio
Pain bio
Crème dessert bio vanille

JEUDI 5 MARS

Salade dés emmental
Sauté de bœuf bio sauce moutarde
Boulgour bio aux petits légumes
Lentilles bio
Pain bio
Compote pomme poire HVE

VENREDI 6 MARS

Salade de riz bio crudités
Merlu MSC
beurre citron
Nuggets de blé
Épinards béchamel bio
Saint Nectaire AOP
Pain maïs
Fruit de saison

LUNDI 9 MARS

Pamplémousse
Jambon blanc
Quenelles nature sauce champignons
Purée de pomme de terre
Kiri bio
Pain bio
Compote pomme poire HVE

MARDI 10 MARS

Taboulé bio
Colin MSC sauce crème
Nuggets de blé
Carottes bio
Pain bio
Yaourt nature sucré bio

MERCREDI 11 MARS

Potages légumes bio
Sauté de bœuf au curry
Polenta au fromage
Haricots beurre
Mont Cadi
Pain aux céréales
Fruit de saison

JEUDI 12 MARS

Menu végétarien

Salade piémontaise
Gratin de céréales et grains
Brocolis bio
Emmental bio
Pain bio
Fruit de saison

MENU AMÉRIQUE

VENREDI 13 MARS

Salade coleslaw
Cheeseburger
Nuggets fromage
Potatoes
Pain bio
Glace sunday



LUNDI 16 MARS

Menu végétarien

Chou rouge bio
Sauce Dahl
aux lentilles corail
Spaghetti bio
Pain de campagne
Petits suisses bio aromatisés

MARDI 17 MARS

Betteraves bio et maïs bio
Sauté de dinde sauce mexicaine
Semoule bio
Pois chiches bio
Haricots verts
Mini Cabrette bio
Pain bio
Fruit de saison

MERCREDI 18 MARS

Salade de crozets, crudités
Poisson du jour sauce crème ciboulette
Nuggets de blé
Purée de potiron
Chaussé aux moines
Pain bio
Fruit de saison

JEUDI 19 MARS

Salade
Rôti de bœuf bio, mayonnaise
Omelette
Frites
Pain bio
Yaourt brassé bio aux fruits

VENREDI 20 MARS

Menu végétarien

Carottes râpées bio
Gratin macaroni bio
Croc Lait
Pain bio
Crème dessert bio chocolat

LUNDI 23 MARS

Salade
Merlu MSC sauce aneth
Nuggets de blé
Pommes de terre vapeur
Pain bio
Fromage blanc, sucre

MARDI 24 MARS

Salade piémontaise
Sauté de veau bio sauce tomate
Quenelle nature sauce tomate
Carottes bio
Brie bio
Pain bio
Fruit de saison

MERCREDI 25 MARS

Pamplémousse
Émincé de porc bio mariné
Gratin de céréales aux légumes
Lentilles vertes bio
Pain
Crème dessert bio vanille

JEUDI 26 MARS

Salade de pépinettes bio aux fèves
Rôti de dinde sauce espagnole
Œufs durs béchamel
Chou fleur bio
Chanteneige fouetté bio
Pain bio
Fruit de saison

VENREDI 27 MARS

Menu végétarien

Salade de radis, maïs, sauce crème
Légumes couscous végétarien aux pois chiches
Semoule bio
Tome blanche
Pain bio
Compote pomme cerise

LUNDI 30 MARS

Menu végétarien

Chou rouge bio
Omelette
Purée de pommes de terre
Pain bio
Yaourt brassé bio aux fruits

MARDI 31 MARS

Taboulé bio
Sauté de bœuf bio sauce paprika
Polenta bio au fromage
Brocolis bio
Pain bio
Crème dessert bio chocolat

MERCREDI 1^{ER} AVRIL

Salade de riz bio à la niçoise
Riz crudités
Cabillaud sauce crème citron
Nuggets de blé
Haricots verts
Tendre bleu
Pain bio
Fruit de saison

JEUDI 2 AVRIL

Menu végétarien

Potage légumes bio
Gratin de pâtes bio semi complètes
Vache qui rit bio
Pain bio
Fruit de saison

MENU AFRIQUE

VENREDI 3 AVRIL

Carottes râpées au jus d'orange
Poulet Yassa
Émincé de blé façon yassa
Purée de patates douces
Pain aux céréales
Semoule de lait à la fleur d'oranger

LUNDI 6 AVRIL

Férié

MARDI 7 AVRIL

Salade iceberg
Jambon blanc
Omelette
Frites
Pain bio
Fromage blanc vanille, chocolat de Pâques

MERCREDI 8 AVRIL

Menu végétarien

Potage de tomates vermicelles
Quiche maison aux légumes
Salade
Pain bio
Fromage blanc bio, sucre
Fruit de saison

JEUDI 9 AVRIL

Betteraves bio, dés emmental
Émincé de bœuf bio mariné
Émincé de pois et blé
Chou fleur bio
Pain bio
Île flottante

VENREDI 10 AVRIL

Salade de pâtes bio, crudités
Poisson du jour crème ciboulette
Nuggets de blé
Épinards
Port Salut
Pain bio
Fruit de saison



LA CROIX BLANCHE, maillon de la sécurité civile

Élément important dans la chaîne de secours, l'association est présente lors de nombreuses manifestations publiques. Organisme agréé « sécurité civile », la Croix blanche forme notamment aux premiers gestes qui sauvent... Et recherche des bénévoles.

Profondément animée par des valeurs humaines et solidaires, l'association dédiée au secours poursuit son engagement local au service de tous. La Croix blanche Loiret, créée en 1997, a son siège à Saran et ses locaux opérationnels ancienne route de Chartres. C'est l'un des soixante-dix-sept comités de la Fédération française de la Croix blanche créée en 1892. « Trente bénévoles passionnés, formés, disponibles, font vivre nos missions de secours et de formation, explique Jean-Pierre Simond, qui a une double casquette : président du Comité secouriste français du Loiret et président de l'association Croix Blanche basée à Orléans. Tous nos bénévoles s'engagent à porter secours, transmettre les gestes qui sauvent, être aux côtés de la population. Ils disposent de véritables sa-

voirs permettant de sauver des vies en attendant l'arrivée des médecins ». La Croix blanche met en place ses postes de secours sur la commune lors d'événements et manifestations municipaux (13 juillet, repas des seniors, théâtre sur l'herbe...). Elle active aussi, sur demande de la préfecture, son dispositif de secours lors des manifestations départementales : événements sportifs (moto-cross, courses à pied, soirées étudiantes...). L'an dernier la Croix blanche a tenu soixante-et-un poste de secours, pour un total de 1 633 heures.

Reconnue d'utilité publique

L'association a une convention avec d'autres partenaires de la sécurité civile (préfecture, pompiers, Samu). L'organisme, agréé « sécurité civile », est aussi

amené à intervenir lors d'aléas naturels importants (inondation, tempête, verglas...). Tout au long de l'année, l'association propose et anime de nombreuses formations : gestes qui sauvent, premiers secours citoyens, PSE, secouriste sauveteur du travail... L'an passé, elle a effectué 2 607 heures de formation qui lui permettent de financer ses activités. En tant qu'organisme d'utilité publique, la Croix blanche est habilitée à recevoir des dons qui donnent lieu à dégrèvement fiscal, pour compléter ses ressources. Depuis la Covid, les responsables observent une baisse importante des bénévoles et également des stagiaires aux formations, malgré les besoins. Alain Ducanos, secrétaire général de la Croix Blanche Loiret lance ainsi un appel aux volontés citoyennes : « Aucun profil n'est requis. Que vous soyez étudiant, actif ou retraité, un seul critère : avoir envie de donner un peu de son temps pour sauver des vies ».

• Didier Colin



LA CROIX BLANCHE

📍 262, rue de la Chenille
45770 Saran
☎ 06 30 65 54 84
✉ croixblancheloiret@aliceadsl.fr
croixblanche45.chez-alice.fr



Un patrimoine et vivant historique à préserver

Étang du Château, lacs de la Médecinerie et du Bois Salé, mares forestières et artificielles, gouffres, cavités souterraines et fosses, Saran a la chance de compter nombre de zones humides sur son territoire. Autant d'écosystèmes qui regorgent d'une biodiversité foisonnante, source fragile et précieuse de vie.

Photos : ©Bruno Mandigout - Nature Saran et Ville de Saran

Dossier réalisé par Arnaud Guilhem

Le lac du Bois Salé



Les zones humides, qu'est-ce que c'est ?

Comme leur nom l'indique, ces zones naturelles se caractérisent par la présence d'eau, qu'elle soit en surface ou dans le sol, de manière permanente ou temporaire.

L'article L211-1 du Code de l'Environnement les définit comme des « *Terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles (qui poussent dans l'eau) pendant au moins une partie de l'année* »

Outre les fonctions précitées, **les zones humides fournissent de nombreux services** : limitation de l'érosion des sols, stockage du carbone, régulation climatique...

Le dénominateur commun de ces écosystèmes très divers est d'abriter **une richesse et une diversité floristique et faunistique** qui contribuent notamment à la biodiversité. Cette biodiversité qui crée les conditions indispensables à notre vie. Les agents de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), dans leur rôle de police de l'Environnement, exercent une surveillance et une veille quant à l'état des zones humides naturelles.



Mares et viviers

Historiquement, **les terres humides du nord et de l'ouest de Saran ont favorisé la création de mares** et autres viviers par l'homme, souvent à proximité immédiate voire dans l'enceinte même des fermes. Abreuvoir pour les troupeaux, réservoir pour l'irrigation des terres agricoles ou pour l'arrosage des potagers, bassin d'ornement...

Quelques-unes de **ces mares subsistent toujours aux 4 coins de la commune**, dans des propriétés privées : Ferme Saint-Aignan, ferme de l'Épineux, Bois bouchet, rue des Barbins... Des mares forestières sont également présentes dans le bois du Sauceux (7 mares dont 2 provisoires), en forêt d'Orléans, à la Fassière et dans le domaine du Clos-vert. En centre-bourg, les résurgences de la Source Saint-Martin alimentent la mare ou plutôt les 2 mares de Sainte-Hélène (propriétés privées), situées à proximité immédiate du lac de la Médecinerie. Outre **leurs fonctions écosystémiques, ces zones humides témoignent du passé rural et agricole de Saran**. Soit un patrimoine vivant et historique.



mare de La Fassière - Clos Vert



La mare pédagogique du Chêne Maillard

Les élèves du Chêne Maillard ont créé une mare dans leur école

L'année dernière, c'est tout un quartier qui a participé à la création d'une mare au sein même de la cour de l'école élémentaire du Chêne Maillard.

L'école, certifiée « Eco-Label », développe chaque année des actions écocitoyennes et environnementales : compost, recyclage, récupérateur d'eau, lutte contre le gaspillage alimentaire, mise en place d'un poulailler...

Dans cette idée, durant le temps périscolaire, les enfants, avec l'aide des équipes éducatives et des services de la mairie, ont mis en place ce projet de mare pédagogique. Les voisins ont également participé en offrant grenouilles, poissons, nénuphars et des seaux d'eau venant de mares afin de créer rapidement un écosystème pour offrir un outil d'observation de la biodiversité et d'apprentissage en plein air.



La mare de la maison du Clos Vert, un exemple de préservation de la biodiversité

Acheté par la Ville en 2022, la maison du Clos Vert est un paradis de la faune et de la flore. Faisant partie du patrimoine « nature » de la Ville, elle est dédiée à la découverte de la biodiversité et de l'environnement.

Cet écrin de verdure, clos de 6500 m², appartenait à une famille saranaise qui a souhaité s'en défaire. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la politique d'acquisition foncière menée depuis de nombreuses années par la Ville de Saran, afin de préserver ses espaces agricoles et naturels puis de les mettre en valeur. La mare qu'elle abrite est un exemple d'observation de la richesse des écosystèmes locaux.



La mare de la maison du Clos Vert

Gouffres, cavités souterraines et fosses

Près d'une quarantaine de cavités ont été inventoriées sur le territoire communal par le service régional du BRGM en 2003. La présence de gouffres, surtout localisés à l'ouest de Saran (propriétés privées), est liée aux calcaires de Beauce et à leur dissolution par les eaux d'infiltration. **Ces gouffres recueillent les eaux de pluie et de ruissellement.**



Gouffre de La Médecinerie

Parmi les principaux gouffres, on peut citer celui de la Motte Pétrée *-propriété privée-*, situé à proximité de l'UTOM, et celui du Pensier *-propriété privée-*, localisé au sud du lac de la Médecinerie, avec lequel il correspond.

Au nord-est de Saran, la forêt d'Orléans abrite les Fosses Guillaume. Ces fosses sont des dépressions dues à l'effondrement de cavités souterraines par l'érosion de l'eau. Elles sont irriguées par la Retrêve, une rivière souterraine, et par ses résurgences ponctuelles et soudaines.

Lacs et étang

Outre l'étang du Château, propriété de la Ville depuis 1983, **le lac de la Médecinerie, aménagé en 1970, et le lac du Bois salé, créé à la fin des années 70-début des années 80**, tous 2 gérés par Orléans-Métropole, **recupèrent les eaux pluviales et de ruissellement** et les stockent temporairement afin de limiter la saturation des réseaux en aval, lors d'épisodes orageux ou de fortes précipitations.

Au-delà de leurs fonctions, **ces zones humides d'origine artificielle bénéficient aussi d'espaces naturels propices au développement d'une biodiversité** riche et aux loisirs.



Des écosystèmes menacés

Les zones humides sont des écosystèmes fragiles, sous menace permanente. Ainsi, **en France, 50 % des zones humides a disparu entre les années 1960 et 1990.**

Principales menaces : Les activités humaines.

À commencer par l'artificialisation des sols, l'urbanisation et la création d'infrastructures de transports. L'intensification de l'agriculture (drainage, pollutions, pesticides) et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes constituent d'autres menaces. Tout comme, dans une moindre mesure, l'aménagement des cours d'eau et la création de plan d'eau, ou l'abandon de certaines terres agricoles et la plantation de peupliers et de résineux, et encore les prélèvements excessifs d'eau.



Un plan de protection des zones humides

C'est en 1971 à Ramsar (Iran) qu'ont été définies les premières orientations internationales en matière de protection des zones humides, via la convention éponyme.

À ce jour, ce traité intergouvernemental regroupe plus de 172 pays qui se sont engagés en faveur de la conservation des zones humides.

En France, l'État a fait évoluer la réglementation en vigueur à partir de 1992. **Plusieurs plans nationaux d'actions en faveur des zones humides ont été mis en place.** Ainsi, en 2022, un 4^{ème} plan national d'action a été lancé à échéance 2026, avec pour objectif de poursuivre les politiques menées, mais aussi d'amplifier les actions en faveur de la connaissance, de la protection et de la restauration des milieux humides. À noter que depuis 1997, la Journée mondiale des zones humides commémore chaque 2 février la signature de la Convention de Ramsar en 1971.



3 questions à ... *Bertrand Sajaloli* Géographe, maître de conférences émérite à l'Université d'Orléans.

QUELLE EST L'IMPORTANCE DES ZONES HUMIDES ?

Bertrand Sajaloli : Leur importance est souvent méconnue.

Il faut donc souligner l'ampleur de leur richesse naturelle. En France, les zones humides représentent **1 à 2,5 % du territoire national**. Ces « têtes d'épingles » sont porteuses d'une biodiversité riche avec 50 % des espèces faunistiques et floristiques. Leur importance est également historique et patrimoniale. Les zones humides existent et se perpétuent depuis le néolithique, même si beaucoup de ces zones ont été modifiées par l'Homme depuis 3 000 ans. Elles sont une partie de notre histoire. Les zones humides sont aussi essentielles de par leurs fonctions.

QUELLES SONT LEURS DIFFÉRENTES FONCTIONS ?

Bertrand Sajaloli : Les zones humides ont un très grand **pouvoir d'épuration des eaux**, (nitrates et autres produits phytosanitaires). Un pouvoir que l'on peut retrouver dans un bassin de décantation ou une station d'épuration. Elles constituent les « reins du paysage », et ont donc un rôle très important.

Les zones humides permettent aussi **de se préserver des crues et de maintenir des débits importants**, particulièrement en temps de sécheresse. Elles agissent comme des éponges. À titre d'exemple, les tourbières ont peu ou prou les mêmes fonctions qu'un barrage. Les zones humides ont aussi des **fonctions productives**, comme par exemple les marais. Elles sont **très fertiles**, très fortement utilisées, et giboyeuses. Les zones humides remplissent toutes ces fonctions.

D'OÙ L'IMPORTANCE DE PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES

Bertrand Sajaloli : Leur préservation constitue un enjeu, à savoir de réussir à **concilier développement et protection** de ces milieux naturels et historiques. J'ai coutume de dire que la nature n'existe pas, qu'il s'agit d'un produit social. En France, nous avons la chance de compter à peu près **un million de mares**. 95 % d'entre elles sont le produit des hommes.

Ces milieux humides sont riches, car entretenus en fonction d'un usage et de besoins. À Saran, j'ai pu constater le travail réalisé autour de la mare de la Fassière. Je milite pour cette disposition. Pour que les **zones humides soient utilisées de manière à pouvoir les partager**. Qu'elles puissent trouver des usages auprès de la population. Mais que ces usages ne se traduisent pas par leur destruction.

En France, un 4^{ème} plan national de sauvegarde des zones humides est en cours. Il a le mérite d'exister. Il traduit une prise en compte des zones humides. Mais force est de constater que l'on pourrait faire mieux.

Sources :

Office Français de la Biodiversité / Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques / BRGM / CNRS Groupe d'Histoire Locale de Saran / Association Nature Saran





Mars-Avril 2026

Mardi 3 mars

(DYS)CUTONS !,

rencontre et échanges autour des troubles DYS

- > MÉDIATHÈQUE
- > À 18H
- > GRATUIT, ENTRÉE LIBRE (ADULTES)

Mercredi 4 mars

HEURE DU JEU VIDÉO,

Mumrik : la mélodie de la vallée des Moomins (6-12 ans)

- > MÉDIATHÈQUE
- > À 15H ET 16H30
- > GRATUIT, RÉSERVATION WWW.SARAN.FR



Du Vendredi 6

au Mercredi 25 mars :

MATIÈRE ET VIBRATIONS

d'Elisa Espada

- > GALERIE DU CHÂTEAU DE L'ÉTANG
02 38 80 35 61
CHATEAU.ETANG@VILLE-SARAN.FR
- > DU MARDI AU VENDREDI DE 14H À 17H
- > SAMEDI ET DIMANCHE DE 14H À 17H30 (EN PRÉSENCE DE L'ARTISTE)
- > FERMÉ LE LUNDI
- > ENTRÉE LIBRE

Vendredi 6 mars

ATELIER FLORAL

proposé par Petite Fleur Saranaise

- > SALLE DU LAC
- > À 14H, 16H, 18H ET 20H

AIDE NUMÉRIQUE

- > MÉDIATHÈQUE
- > DE 17H30 À 19H
- > RENSEIGNEMENT 02 38 80 35 10
- > ACCÈS LIBRE ET GRATUIT

HANDBALL PROLIGUE

les Septors reçoivent Ivry

- > PALAIS DES SPORTS JEAN ROS, ORLÉANS
- > À 20H

Samedi 7 mars

SPECTACLE

« 1, 2, 3 ME VOILÀ ! »

d'Angéline Riès (enfants de 0 à 3 ans)

- > MÉDIATHÈQUE
- > À 10H ET À 11H
- > GRATUIT, RÉSERVATION WWW.SARAN.FR

FOOTBALL N3 (M)

Saran FC reçoit Hauts Lyonnais

- > STADE JACQUES MAZZUCA
- > À 14H30

Dimanche 8 mars

MARCHE DU RUBAN BLEU,

dans le cadre du mois de sensibilisation au dépistage du cancer colorectal

- > ANNEXES DU CHÂTEAU DE L'ÉTANG
- > À PARTIR DE 8H30
- > 3 PARCOURS (2€/PERS. AU BÉNÉFICE DU COFEL), STANDS D'INFORMATIONS, ÉCHANGES AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ, DISTRIBUTION DE KITS DE DÉPISTAGE



Mardi 10 mars

PAPOTE (ENTRE VOUS!)

club de lecture (Adultes)

- > MÉDIATHÈQUE
- > À 16H
- > ENTRÉE LIBRE

Mercredi 11 mars

HISTOIRES POUR LES GRANDES OREILLES

(À partir de 4 ans)

- > MÉDIATHÈQUE
- > À 10H30
- > GRATUIT, RÉSERVATION WWW.SARAN.FR

Vendredi 13 mars

CAFÉ NUMÉRIQUE : comment discerner

le vrai du faux, débusquer les arguments fallacieux ! (Adultes)

- > MÉDIATHÈQUE
- > À 18H
- > ENTRÉE LIBRE



Samedi 14 mars

BRADERIE DU PRINTEMPS organisée

par le Comité local du Secours populaire

- > 124 RUE DES BERGERONNETES
- > DE 9H À 12H30 ET DE 13H30 À 16H

HISTOIRES POUR LES GRANDES OREILLES

(À partir de 4 ans)

- > MÉDIATHÈQUE
- > À 10H30
- > GRATUIT, RÉSERVATION WWW.SARAN.FR



SORTIE AU RESTAURANT LA TÊTE DE VEAU A CHILLEURS AUX BOIS

organisée par Le Club des jeunes d'antan

- > DÉPART DU FOYER GEORGES BRASSENS À 11H15
- > TARIFS ADHÉRENT : 36 € / NON ADHÉRENT : 44 €
- > INSCRIPTIONS 06 99 39 76 31 OU 06 12 96 08 64

FESTIV'ELLES THÉÂTRE/DÉBAT

« TAXE ROSE »

(À partir de 14 ans)

- > MÉDIATHÈQUE
- > À 16H30
- > GRATUIT, RÉSERVATION WWW.SARAN.FR

Dimanche 15 mars

ELECTIONS MUNICIPALES 1^{ER} TOUR



Dimanche 15 mars

CHAMPIONNAT DES CLUBS OPEN

organisé par l'Usm Saran Pétanque

- > TERRAIN DE PÉTANQUE DU STADE ROLAND RABARTIN
- > LA JOURNÉE

Mercredi 18 mars

TOURNOI JEU VIDÉO INTERBIBLIOTHEQUE :

Super Mario Party Jamboree (Dès 8 ans)

- > MÉDIATHÈQUE
- > À 15H ET À 16H30
- > GRATUIT, RÉSERVATION WWW.SARAN.FR

Jeudi 19 mars

CÉRÉMONIE DU SOUVENIR ET DE RECUEILLEMENT

à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

- > DÉPÔT DE GERBE AU MONUMENT AUX MORTS DU BOURG
- > À 18H

Vendredi 20 mars

AIDE NUMÉRIQUE

- > MÉDIATHÈQUE
- > DE 17H30 À 19H
- > RENSEIGNEMENT 02 38 80 35 10
- > ACCÈS LIBRE ET GRATUIT

Samedi 21 mars

FORMATION PSC, proposée par les

Secouristes de la Croix Blanche

- > INSTITUT DES CENT ARPENTS, 450 RUE DES JONQUILLES
- > DE 8H À 12H ET DE 13H À 19H
- > RENSEIGNEMENTS
CROIXBLANCHELOIRET@ALICEADSL.FR
OU 06 30 65 54 84



ATELIER D'ÉCRITURE

(Ados-Adultes)

- > MÉDIATHÈQUE
- > À 10H30
- > GRATUIT, RÉSERVATION WWW.SARAN.FR

BASKET N2 (F)

Usm Saran reçoit AL Coquelles Basket 1

- > GYMNASSE GUY VERGRACHT
- > À 20H

Dimanche 22 mars

ELECTIONS MUNICIPALES 2^{EME} TOUR



Dimanche 22 mars

FOOTBALL N3 (M)

Saran FC reçoit Cosne UCS Football

- > STADE JACQUES MAZZUCA
- > À 15H



Mardi 24 mars
TOURNOI JEU VIDÉO SENIORS :
 Everybody 1-2 Switch
 > MÉDIATHÈQUE
 > À 16H

FESTIV'ELLES THÉÂTRE
« LA TRAJECTOIRE
DES GAMÈTES » (À partir de 10 ans)
 > THÉÂTRE MUNICIPAL,
 > À 19H30
 > TARIF PLEIN : 9.50€, TARIF RÉDUIT : 6€
 > RÉSERVATION WWW.SARAN.FR

Mercredi 25 mars
TOURNOI JEU VIDÉO
INTERBIBLIOTHÈQUE :
 Super Mario Party Jamboree (Dès 8 ans)
 > MÉDIATHÈQUE
 > À 15H
 > GRATUIT, RÉSERVATION WWW.SARAN.FR

Vendredi 27 mars
FÊTE DE LA BATTERIE
 par les élèves de l'EMMD
 > THÉÂTRE MUNICIPAL,
 144 ANCIENNE ROUTE DE CHARTRES
 > À 20H30
 > GRATUIT, RÉSERVATION WWW.SARAN.FR

Samedi 28 mars
P'TIT DEJ MUSICAL (Ados-Adultes)
 > MÉDIATHÈQUE
 > À 11H
 > GRATUIT, ENTRÉE LIBRE

BOWIE, CAMÉLÉON MUSICAL
 > THÉÂTRE MUNICIPAL,
 144 ANCIENNE ROUTE DE CHARTRES
 > À 20H30
 > GRATUIT, RÉSERVATION WWW.SARAN.FR

Dimanche 29 mars
HANDBALL N1 (M)
 Saran Loiret Handball reçoit PSG handball
 > HALLE DES SPORTS JACQUES MAZZUCA
 > À 19H30

NATATION COURSE,
 championnats régionaux U13
 > CENTRE NAUTIQUE DE LA GRANDE PLANCHE
 > LA JOURNÉE

LE MAJ EN CONCERT
 > THÉÂTRE MUNICIPAL,
 144 ANCIENNE ROUTE DE CHARTRES
 > À 16H
 > GRATUIT, RÉSERVATION WWW.SARAN.FR

Mercredi 1^{er} avril
TOURNOI JEU VIDÉO
INTERBIBLIOTHÈQUE :
 Super Mario Party Jamboree (Dès 8 ans)
 > MÉDIATHÈQUE
 > À 14H
 > GRATUIT, RÉSERVATION WWW.SARAN.FR

Vendredi 3 avril
HANDBALL PRODIGE,
 les Septors reçoivent Valence
 > PALAIS DES SPORTS JEAN ROS D'ORLÉANS
 > À 20H

ATELIER FLORAL
 proposé par Petite Fleur Saranaise
 > SALLE DU LAC
 > À 14H, 16H, 18H ET 20H



Du Vendredi 3
au Mercredi 26 avril :
HISTOIRES À VOIR, PEINTURES
 de Jfrancois Lemoult
 > GALERIE DU CHÂTEAU DE L'ÉTANG
 02 38 80 35 61
 CHÂTEAU.ETANG@VILLE-SARAN.FR
 > DU MARDI AU VENDREDI DE 14H À 17H30
 > SAMEDI ET DIMANCHE DE 14H30 À 18H30
 (EN PRÉSENCE DE L'ARTISTE)
 > FERMÉ LE LUNDI
 > ENTRÉE LIBRE

Samedi 4 et Dimanche 5 avril
VIDE TA CHAMBRE
 organisé par l'APE du Bourg
 > SALLE DES FÊTES
 > DE 8H À 18H

Samedi 4 avril
BASKET N2 (F)
 Usm Saran reçoit Landerneau Bretagne Basket
 > GYMNASSE GUY VERGRACHT
 > À 17H15

FORMATION PSC, proposée par les
 Secouristes de la Croix Blanche
 > INSTITUT DES CENT ARPENTS,
 450 RUE DES JONQUILLES
 > DE 8H À 12H ET DE 13H À 19H
 > RENSEIGNEMENTS
CROIXBLANCHELOIRET@ALICEADSL.FR
 OU 06 30 65 54 84

PRIX LUVU,
 rencontre de l'auteure Claire Destriau
 > MÉDIATHÈQUE
 > À 16H
 > GRATUIT, ENTRÉE LIBRE (ADOS-ADULTES)

Mardi 7 avril
CLUB DE LECTURE (Adultes)
 > MÉDIATHÈQUE
 > À 18H
 > ENTRÉE LIBRE



Mercredi 8 avril
BALADE ÉCO-CITOYENNE
 organisée par le service Vie sociale, avec la
 participation de Saran Nature, World clean up day,
 relais de quartiers et les Papillons blancs
 > QUARTIER CHÊNE MAILLARD,
 DÉPART DU CENTRE JACQUES BREL
 > DÉPART À 13H30 - RETOUR À 16H30

FAITES VOS JEUX !
 Jeux de société
 > MÉDIATHÈQUE
 > À 15H
 > GRATUIT, ENTRÉE LIBRE

SÉANCE D'AIDE À
L'INSTALLATION DE
L'APPLICATION « FRANCE
IDENTITÉ », proposée par le CIMAS
 > 675 AVENUE DES CHAMPS GAREAUX
 > GRATUIT, RENSEIGNEMENTS CIMAS@ORANGE.FR

Vendredi 10 avril
CAFÉ NUMÉRIQUE : lutter contre le
 démarchage téléphonique (Adultes)
 > MÉDIATHÈQUE
 > À 18H
 > ENTRÉE LIBRE

Samedi 11 avril
HISTOIRES POUR
LES PETITES OREILLES
 > MÉDIATHÈQUE
 > À 10H POUR LES 0-18 MOIS
 ET À 11H POUR LES 18 MOIS-3 ANS
 > GRATUIT, RÉSERVATION
WWW.SARAN.FR



CONCOURS DE BELOTE
 organisé par le Club des Jeunes d'antan
 > SALLE DES FÊTES
 > OUVERTURE DES PORTES À 13H30, DÉBUT DU
 CONCOURS 14H30
 > INSCRIPTIONS 12€, UN LOT À TOUS LES PARTICIPANTS

JEUX VIDÉOS EN LIBERTÉ
 (Dès 8 ans)
 > MÉDIATHÈQUE
 > DE 15H À 16H30
 > ENTRÉE LIBRE

BASKET N2 (F)
 Usm Saran reçoit Gars
 d'Herbauges Bouaye
 > GYMNASSE GUY VERGRACHT
 > À 20H



Dimanche 12 avril
FOOTBALL N3 (M)
 Saran FC reçoit US Orléans
 > STADE JACQUES MAZZUCA
 > À 15H

STAGES DE LA MLC
 | 06 80 17 05 78 - MLC45SARAN@GMAIL.COM
ART'S DANSE
 | 06 81 26 56 32 - ARTSDANSESARAN@GMAIL.COM
 | WWW.ARTSDANSE45.FR
THÉÂTRE DE LA TÊTE NOIRE
 | WWW.THEATRE-TETE-NOIRE.COM - 02 38 73 02 00

PROGRAMMATION À RETROUVER
 SUR LE MAGAZINE CULTUREL OYEZ !
 OU SUR LE SITE DE LA VILLE WWW.SARAN.FR



15 et 22 mars

2026

Allons
Voter!1^{er}
tour

15 mars

2^d
tour

22 mars

OÙ SE SITUE MON BUREAU DE VOTE ?

Saran compte 15 bureaux de vote, que vous pouvez consulter sur le site de la Ville www.saran.fr/bureaux-de-vote.
Votre n° de bureau est indiqué sur votre carte électorale ou via le service national en ligne « Où voter ? ».



**HORAIRES
D'OUVERTURE
DES BUREAUX**

8H - 18H



Vérifiez votre inscription sur les listes électorales : www.service-public.gouv.fr



EN CAS D'ABSENCE PENSEZ À LA PROCURATION !

Cette démarche gratuite vous permet de déléguer votre vote à une personne de confiance, inscrite sur les listes électorales. Vous pouvez effectuer une procuration en utilisant votre identité numérique sur le site www.maprocuration.gouv.fr, ou en remplissant le formulaire directement au commissariat ou à la gendarmerie.



COMMISSARIAT DE POLICE FLEURY LES AUBRAIS - 1 rue du Colonel-Fabien

COMMISSARIAT DE POLICE SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE - 47 rue des dix arpents

COMMISSARIAT DE POLICE D'ORLÉANS - 63 rue du Faubourg Bannier



JE N'AI PAS DE CARTE ÉLECTORALE ?

Les électeurs nouvellement inscrits ou ayant changé d'adresse depuis la dernière élection de juin 2024 doivent recevoir leur carte par voie postale.

À noter que si vous n'avez pas reçu votre carte le jour du scrutin, vous pouvez quoi qu'il en soit vous rendre à votre bureau de vote, **la carte électorale n'étant pas obligatoire pour voter.**

Vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- une carte nationale d'identité (en cours de validité ou périmée de moins de 5 ans)
- un passeport (en cours de validité ou périmé de moins de 5 ans)
- un permis de conduire (en cours de validité)
- une carte vitale avec photographie



? COMMENT SE DÉROULE LE VOTE ?

1. Préparez votre pièce d'identité (seule pièce obligatoire pour voter) et votre carte électorale.
2. Prenez une enveloppe de scrutin et les bulletins des candidats avant de vous rendre dans l'isoloir.
3. Après avoir inséré le bulletin souhaité dans l'enveloppe, vous vous présentez devant le président du bureau, qui vérifiera votre identité (sur présentation d'un justificatif d'identité en cours de validité : Carte d'identité, Passeport*...) et votre inscription sur la liste électorale. Ce dernier vous autorisera alors à glisser votre enveloppe dans l'urne puis prononcera « A voté ».
4. La dernière étape consiste à signer la liste d'émargement.

** Attention, en l'absence de modification du code électoral, l'identité numérique ne peut être utilisée comme justificatif d'identité pour voter.*

COMMENT SONT ÉLUS LE MAIRE ET LES CONSEILLERS-ÈRES ?

Lors des élections municipales, vous ne votez pas directement pour le maire, **vous choisissez une liste de candidats qui se présentent collectivement.** Ces listes doivent être paritaires (autant d'hommes que de femmes) et respecter une alternance femme-homme.

Le nombre de Conseillers municipaux varie en fonction de la taille de la commune, **pour Saran, il s'agit de 33 conseillers, élus pour 6 ans.**

Parmi ces conseillers municipaux, seront désignés les conseillers qui représenteront les intérêts de la ville de Saran au Conseil métropolitain.

Le maire ainsi que les Adjoints sont élus par le conseil municipal lors de la première réunion du nouveau conseil (au plus tard une semaine après le dernier tour de l'élection municipale), au scrutin secret et à la majorité absolue.

EN CAS D'ÉLECTION AU PREMIER TOUR > Conseil municipal d'installation le samedi 21 mars.

EN CAS D'ÉLECTION AU SECOND TOUR > Conseil municipal d'installation le samedi 28 mars.

LE MAIRE ET LES ÉLUS PEUVENT-IL CUMULER D'AUTRES FONCTIONS ÉLECTIVES ?

Un élu peut exercer une fonction exécutive locale et avoir des mandats électoraux non-exécutifs, dans la limite de deux mandats (ex. : maire et Conseiller départemental ; Adjoint au maire et Conseiller régional). Le cumul des fonctions exécutives locales est en revanche interdit.

À QUOI SERT UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE ?

Les conseillers communautaires sont délégués par leur commune. Ils participent au vote du budget et décident des travaux et orientations prises par l'instance communautaire.

5 élus du Conseil municipal de Saran siègent au Conseil d'Orléans Métropole. C'est un Arrêté préfectoral qui fixe le nombre et la répartition des sièges par commune.





JOHN DEERE LANCE SES PROPRES BATTERIES ÉLECTRIQUES

La firme au cerf bondissant a inauguré à Saran, en janvier dernier, son atelier de production de batteries électriques. Une nouvelle activité qui confirme la volonté du groupe américain de s'inscrire durablement dans le marché du mix-énergétique.



À l'heure des changements climatiques, la transition énergétique se vit également dans le machinisme agricole. Le leader mondial de matériel agricole a dorénavant sa propre ligne d'assemblage de batteries électriques. Le projet, d'un montant de 13 millions d'euros, a été lancé en 2022. La production, dans une unité ultra-moderne et robotisée, a commencé en décembre. À noter que l'usine saranaise du groupe américain vient de fêter **les 65 ans de sa présence sur la commune.**

« C'est un investissement important, explique Bruno Rodique, directeur général du site Saran-Fleury-les-Aubrais et président de John Deere France. L'électrification fait partie de notre volonté de nous diversifier. Notre production de batteries évoluera de façon très progressive. Elle montera en puissance en fonction des besoins des marchés. Pour l'instant, comme c'est le cas pour l'automobile, elle se développe de façon moins importante que prévue ». L'ambition actuelle est de fabriquer une dizaine de packs de batteries électriques par jour. Une activité naissante comparée aux 220 moteurs diesel produits journalièrement à Saran pour les tracteurs et engins non routiers. Ces batteries sont destinées dans un premier temps à **équiper le tout premier modèle de tracteur électrique** John Deere fabriqué à Augusta (Géorgie). Cet engin de faible puissance est prévu pour des cultures à haute valeur ajoutée : maraîchage, viticul-

ture, arboriculture. Il donne d'ores et déjà entière satisfaction.

Une logique écoresponsable



« La production de batteries électriques constitue un véritable challenge, poursuit le directeur général. Nous nous engageons dans une nouvelle activité qui nécessite de nouveaux process, de nouvelles compétences à développer ».

L'usine de Saran est l'unique site au monde à fabriquer des batteries électriques pour les engins du groupe au logo jaune et vert. Elles sont réalisées par une quinzaine de personnes, à partir notamment, de piles importées de Chine. **La firme n'abandonne cependant pas les moteurs à combustion pour les batteries.** « Nous croyons toujours au moteur thermique et avons décidé de réinvestir dans une nouvelle génération de moteurs, plus puissants et plus respectueux de l'environnement », complète Bruno Rodique. Ce qui est sûr, c'est que la firme américaine s'oriente vers la fin du 100 % diesel et prépare l'avènement de modèles mixtes. **Une démarche écoresponsable** qui, se traduit par une grande diversification énergétique : électrification, carburants alternatifs, projet pilote sur l'hydrogène... John Deere s'est engagé, d'ici 2030, à réduire de 30 % l'empreinte carbone de ses moteurs à combustion interne.

• Didier Colin



Mauricette Bideault

VISITEUSE AU GRAND CŒUR

Visiteuse bénévole auprès des résidents de la structure hospitalière du Bois Fleuri et des Ehpad des Lilas et des Bleuets, Mauricette fait vivre ses qualités humaines. Elle y entretient de belles relations avec les personnes âgées dépendantes.

« **N**ous sommes quatre visiteuses à intervenir trois après-midi par semaine sur les structures saranaises. Et nous sommes toujours très attendues », dit celle qui n'aime pas se mettre en avant pour privilégier le collectif. Vous saurez ainsi qu'elle a pris sur elle pour réaliser ce portrait. Mauricette, 79 ans, est VMEH (Visiteuse des malades en établissements hospitaliers et des résidents en Ephad), du nom de l'association départementale dont elle est aussi la trésorière. **Depuis treize ans Mauricette Bideault apporte dans sa mission écoute, sourire et bienveillance.** Sa présence auprès des résidents saranaï est fortement appréciée. Cette Saranaise rend visite aux résidents du CHU d'Orléans : l'Unité de soins longue durée du Bois fleuri et les deux Ehpad adjacents. **Certaines personnes y reçoivent peu ou pas de visites**, notamment pour des raisons liées à la distance des familles. « Nous intervenons en priorité auprès des personnes oubliées, qui peuvent perdre leurs repères et qui souffrent de l'isolement voire de la solitude. Nous jouons un rôle indispensable et complémentaire de celui du personnel. Les gens sont en attente de réconfort et de savoir qu'ils peuvent compter pour quelqu'un. Je suis là pour eux, toujours

prête à leur prendre la main. En chaque personne je vois avant tout l'humain ».

« J'aime donner du bonheur aux gens »

Cette fibre du soutien, de l'aide, elle l'a faite vivre auparavant dans sa vie professionnelle. Mauricette a effectué sa carrière comme responsable de service à la Caisse d'allocations familiales d'Orléans, mais aussi pendant six ans à celle de Pau. « J'éprouvais du plaisir à rendre les gens heureux quand je pouvais leur annoncer que leurs prestations sociales étaient arrivées. J'aime donner du bonheur aux gens ». Solognote, originaire de Lamotte-Beuvron, **Mauricette a également été bénévole pendant six**

ans au Secours populaire de la Chapelle-Saint-Mesmin. Elle prend son rôle très à cœur auprès des personnes qu'elle visite. « Je suis bien dans ce que je fais, lance-t-elle dans un sourire. On peut parler de tout, mais il faut être surtout à l'écoute. Les personnes ont vraiment un besoin de rencontres, de parler de ce qu'elles ressentent. Évoquer leurs vies, leurs métiers... Leurs expériences constituent une richesse et un patrimoine ». Et de lancer, au titre de trésorière de l'association VMEH, un appel au bénévolat : « On a tous besoin des autres ». Côté loisirs Mauricette a longtemps pratiqué la photographie, aimé travailler le bois, fabriquer des meubles de poupées. Aujourd'hui, elle aime profiter de son jardin bio, la lecture, la musique, le théâtre (elle a longtemps animé un atelier théâtre à la CAF). Elle apprécie les joies de la vie sociale, des amis... Toujours le goût des autres.

• **Didier Colin**



Espace public

VENDREDI 13 FÉVRIER 2026

- Budget principal et budgets annexes (résidence autonomie « Foyer Georges Brassens », lotissements) - Adoption du budget primitif 2026 : Préparé alors que la loi de finances de l'État n'était pas adoptée, le budget 2026 maintient les services engagés, n'augmente pas les impôts, se désendette tout en maintenant les investissements nécessaires, en conservant un autofinancement pour les investissements qui seraient souhaités pour le prochain mandat.

- Subvention d'équilibre 2026 - Résidence autonomie «Foyer Georges Brassens» : Chaque année, le budget principal contribue à l'équilibre financier de ce service aux seniors. La somme est de 229 009 € cette année.

- Subvention d'équilibre 2026 - budget CCAS : Chaque année, le budget principal contribue à l'équilibre financier du Centre Communal d'Action Sociale. La somme est de 128 000 € cette année.

Subvention 2026 - Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Ville de Saran : La Ville de Saran a confié par convention pluriannuelle l'essentiel de l'action sociale et de loisirs en direction de son personnel. 258 895 € sont prévus cette année.

- Subventions 2026 aux associations : En réponse aux demandes et parfois dans le cadre de conventions d'objectifs, la ville pérennise son soutien au fonctionnement des associations, soit 719 000 €.

- Subvention 2026 - Association Comité FEminin du Loiret pour le dépistage du cancer (COFEL) : Acteur majeur de la prévention et le dépistage du cancer du sein, et partenaire de la ville pour des actions de sensibilisation, le COFEL est aidé de 400 €.

- Subvention 2026 - Association Comité

Acteur majeur de la prévention et le dépistage du cancer du sein, et partenaire de la ville pour des actions de sensibilisation, le COFEL est aidé de 400 €.

- Subvention 2026 - Association Comité

Afin d'acquiescer un drapeau symbole de l'attachement du centre de secours à la république et aux valeurs de la nation, l'Amicale est aidée à hauteur de 518,15 €, soit le tiers de la somme totale.

- Subvention 2026 - Harmonie intercommunale Fleury-Saran :

7260 € sont versés à l'association qui joue un rôle essentiel d'animation musicale.

- Subvention exceptionnelle - Association Arts Danse :

Une subvention de 11 000 € compense les frais d'installation technique de la halle des sports à l'occasion du spectacle des 30 ans de l'association le 27 juin 2026.

- Subvention exceptionnelle - Association La Saranade : L'association programme un conte musical au théâtre les 30

et 31 mai 2026 à l'occasion de ses 40 ans. Les frais supplémentaires de rémunération de la cheffe de cœur justifient une aide de 1800 €.

- Subvention exceptionnelle - Association CIMAS : Les cotisations des adhérents ne permettent pas à l'association de renouveler une partie de ses ordinateurs, nécessaire avec le nouveau système d'exploitation : une subvention de 3000 € lui est octroyée.

- Subventions aux Centres de Documentation et d'Information des collèges Montjoie et Pelletier : Chaque année une aide financière contribue au renouvellement du fond des CDI : 780 € pour Montjoie, 440 € pour Alice et Jean Pelletier.

- Subvention animations dans les établissements scolaires : Les modalités sont reconduites : prise en charge de 50 % maximum par animation dans la limite de 435 € par coopérative scolaire.

- Conventions d'utilisation des installations sportives par les collèges départementaux : Le conseil municipal valide comme chaque année les conditions financières de mise à disposition de ses installations telles que proposées aux Communes par le Département.

- Subvention 2026 - Association Saran Loiret Athlétique Club : Compte tenu de ses nombreux déplacements au niveau national, le club bénéficie d'une subvention de 3000 €.

- Subvention 2025 - Mise à disposition d'un agent municipal à l'USM SARAN FOOTBALL, à l'USM SARAN JUDO, à l'USM SARAN TENNIS, à l'USM SARAN BASKET, au SLAC, à l'USM SARAN BASKET, associations BIGBANDISSIMO et LA SARANADE : La Commune compense ici l'obligation légale d'un remboursement par les associations des temps de mises à disposition de salariés municipaux.

- Attribution d'une double avance remboursable exceptionnelle à l'association Saran FC : Les besoins de trésorerie nécessitent l'aide de la Commune qui se matérialise par une double avance de 30 000 € (en mars, non conditionnée) et 30 000 € (en septembre, conditionnée par des mesures d'accompagnement et de surveillance).

- Renouvellement don au Centre d'Etude et de Recherche sur les Camps d'Internement dans le Loiret : Ce lieu d'histoire, de mémoire et d'éducation qui accueille chaque année des écoliers saranais, bénéficie à nouveau d'un don de 100 €.

- Renouvellement de l'adhésion à l'association SOS Méditerranée : Labellisée par l'État « grande cause nationale », cette association portant secours aux personnes en détresse et témoignant du drame humain qui

se déroule dans cette mer est subventionnée à hauteur de 300 €.

- Formation-entraînement des agents de police municipale - Convention de mise à disposition du stand de tir de l'hôtel de police d'Orléans : La convention est renouvelée afin que la police municipale puisse effectuer ses séances de tir annuelles réglementaires dans de bonnes conditions.

- Conditions de location du salon de coiffure des Champs Gareaux : Un nouveau salon de coiffure s'installe en lieu et place du précédent. La ville-proprétaire loue à son exploitant moyennant un loyer de 5486 € par an.

- Création d'un emploi permanent de responsable administratif et financier au sein de la direction de l'éducation et des loisirs - article L. 332-8 2° : Suite à la recherche jusqu'à présent infructueuse d'un agent titulaire de la fonction publique, la possibilité est créée de recruter un agent non titulaire.

- Création d'emploi : Le recrutement d'une bibliothécaire principale pour le poste de responsable de la médiathèque a été décidé.

- Actualisation du RIFSEEP : Le régime indemnitaire des aides à domicile est revalorisé afin de prendre en considération l'utilisation professionnelle de leur véhicule personnel non totalement compensée par les indemnités kilométriques réglementaires.

- Approbation des conventions d'accueil et d'hébergement au sein du foyer Georges Brassens : Les résidents peuvent héberger des personnes extérieures au sein de leur logement privatif. Les conditions sont dorénavant définies.

- Immeubles à Loyers Modérés du Square des Hirondelles - Surloyer pour dépassement du plafond de ressources : Le supplément de loyer de référence est désormais connu, il est intégré pour les locataires des ILM dont les revenus dépasseraient un montant plafond.

- Acquisition des parcelles cadastrées AZ n°106, BH n°78 et ZD n°61, appartenant à Madame LEPAPE Marie-Claire : Cette opération illustre la politique d'acquisitions foncières d'espaces naturels et agricoles pour les préserver.

- Création d'une servitude de passage sur le chemin rural des Pommiers : Cette délibération complète celles de Gidy et Ormes afin d'autoriser le projet de la société Prologis, sur la Commune de Gidy, à aménager un accès pompiers sur le chemin rural existant.

NB : l'ordre du jour intégral de chaque séance du conseil municipal et son compte rendu sont accessibles sur le site internet

www.saran.fr

L'aérodrome à l'heure américaine

À la libération, l'aérodrome de Saran n'est que ruines et désolation. L'heure est désormais à la « guerre froide », avec l'installation d'une unité de transmission US, dans le cadre des accords de l'Otan.

Dès 1945, l'US Army s'installe sur une partie de l'aérodrome, dans de nouveaux hangars.

Des appelés du contingent y effectuent par ailleurs leur service national dans des conditions pour le moins précaires. L'aéronautique civile, quant à elle, est pénalisée par le partage du terrain d'aviation et de ses installations. Ainsi, l'Aéroclub d'Orléans et du Loiret ne reprend que partiellement ses activités avec l'aéromodélisme et le vol à voile. Il faudra attendre le grand meeting aérien du 24 août 1947, prélude à de nombreux grands rendez-vous festifs, pour que l'Aéroclub retrouve son rythme de croisière et reprenne son développement.

Les « Yeux et les oreilles » des USA

Entre temps, le monde a basculé dans la « guerre froide ».

En 1952, dans le cadre des accords de l'Otan, l'US Army installe le quartier général du 4th Signal corps à la caserne Coligny d'Orléans. Troupes, équipements et avions se déploient sur l'aérodrome de Saran. La mission de cette unité est d'assurer un réseau permanent de transmission en Europe. Elle constitue « les yeux et les oreilles » des USA eu

Europe, mais aussi en Afrique, en Corée et au Japon. Dès lors, l'aérodrome va connaître une activité et un trafic aérien intenses, avec le ballet ininterrompu dans le ciel des De Havilland. Le « timbre-poste », comme l'ont surnommé affectueusement les GI'S, se voit doté d'une nouvelle piste en 1954 et d'un éclairage pour les atterrissages de nuit.

Le quart d'heure américain

La position centrale de l'aérodrome et les lieux d'habitation dispersés dans Saran vont favoriser les rencontres et les liens entre les Américains et les habitants. Un fait unique dans l'agglomération. Les soldats US participeront pendant plus de 15 ans à la vie locale, notamment nocturne, et généreront une

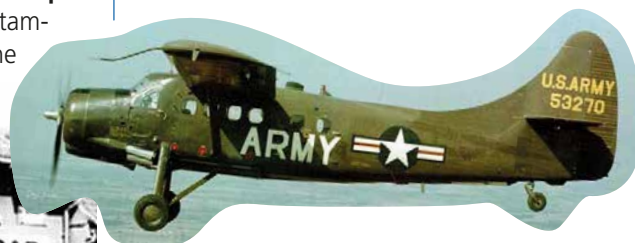
activité économique substantielle. Bars, restaurants, dancing, leur permettront de surmonter leur éloignement et de tromper leur solitude. Les Saranais, quant à eux, seront confrontés à l'« American way of life », avec ses grosses voitures, ses nombreux produits jusque-là inconnus, et la puissance insolente du dollar US.

Mais le vent va tourner. En 1966, au nom de la souveraineté nationale, le général De Gaulle souhaite qu'il n'y ait plus de soldats américains en France. La fermeture de toutes les bases US en France va suivre. Les troupes américaines quittent l'aérodrome de Saran à partir du 30 mars 1967. L'Aéroclub d'Orléans et du Loiret subsiste seul sur place.

• Arnaud Guilhem



Bistrot le « Baptême de l'Air » renommé « le Western »
Photos personnelles des « US soldiers » 4th Signal Corps



Sources :
« D'un aérodrome à un pôle de santé »
Groupe d'Histoire Locale de Saran.
www.anciens-aerodromes.com

CARNET DE ROUTE - Décembre 2025 / Janvier 2026 / début Février 2026

Nous saluons l'arrivée de

Ilina MUZEMBE MBOMBO, le 12 janvier
Apollina DESCHAMPS KULINICZ, le 14 janvier
Olivia POISEAU, le 22 janvier
Mira SUBASI, le 29 janvier

Nous félicitons l'union de

Anas DAOUDI & Inès ZIANI, le 31 janvier
Yassin EL GHAMRI & Laëla DALOUL, le 7 février

Nous regrettons le départ de

Renaud BASILLE, le 17 mai 2025
Marie-Catherine MOREAU épouse Le GARFF, le 24 décembre 2025
Ginette PINSARD veuve LAROUSSE, le 10 janvier
Marcel VILLETTE, le 13 janvier
Kokouvi KOUTO, le 25 janvier
Michel SCHULTZ, le 25 janvier
Adil AOUAD ABDESSADI, le 27 janvier
Denise POURNAIN veuve BUDON, le 28 janvier
Danièle THOMAS épouse PONCET, le 31 janvier
Aimée HUET veuve FRÉNEAUX, le 3 février



FESTIV' ELLES

femmes
engagées

spectacles
expositions
films

mars
2026

 FESTIV'ELLES

Saran

{ Ensemble, vivons notre ville ! }



www.saran.fr